



CHARTRE D'ENGAGEMENT DES CONSIGNES COVID-19

SALLES TYPE L (activités non-sportives)

Salle des fêtes / Clémence Isaure / Pastel / salles Autan / ancien club house foot / espace Tricou / club house près de la salle polyvalente

Je soussigné(e) ...Gardette Jean-Paul.....

responsable de la SCIC ICEA m'engage à respecter les consignes relatives au Covid-19 ci-dessous :

- Respect strict des gestes barrières (voir affiche jointe) ;
- Port du masque obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans ;
- Obligation d'utiliser la salle en configuration (places assises) ;
- distance d'un siège entre les sièges occupés ;
- Respecter la distanciation physique d'au minimum 1 mètre entre chaque personne ;
- Respect de l'effectif maximal admissible, y compris dans les espaces d'attente.

Entretien des locaux :

La mairie assure un entretien régulier des locaux mis à disposition. Il appartient à chaque utilisateur de s'assurer du nettoyage et de l'entretien des points de contact (interrupteurs, poignées) et du matériel utilisé entre chaque activité ou groupe d'utilisateurs.

Fait à Labège, le 22/09/ 2020

Signature :